

DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR

LE CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 29 JUIN 2021

Séance 2021-V-

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 23 juin 2021, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Serge BAGUR, Maire de PELLEPORT

Date de convocation et d'affichage : 23 JUIN 2021

Présents:

Serge BAGUR, Claudie AGUILAR, Christian BARGE SANSELME, Jean-Luc BONNET, Philippe LASUYE, Jean-Luc DELRIEU, Murielle CADORET, Guillaume BASTIÉ, Christophe SORET, Bertrand UFFERTE, Romain VANHECKE,

Absent(s) excusé(s):, Alain LADERRIERE, qui donne pouvoir à Serge BAGUR,

Absent(s) : Sophie CLUZET-PAYET, Xavier CAZALENS,

Secrétaire : Philippe LASUYE

Ordre du jour :

- **2021-V-1 : Délibération à prendre concernant le choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les écoles, les centres de loisirs et la fourniture et la livraison des repas à domicile ainsi que le PV de la CAO et le compte rendu de la consultation.**
- **2021-V-2 : Délibération qui annule et remplace, afin de valider les taux d'imposition demandé par la DGFIP selon une erreur matérielle ;**
- **2021-V-3 : Avis du conseil pour un remplacement du chauffage équipant les appartements communaux**
- **2021-V-4 : Point sur l'avancement des projets « café associatif » & « embellissement du village » ;**

Questions diverses.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion. (19 mai 2021)

(Document envoyé à chaque conseiller le 20 mai à 16 :18).

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- **2021-V-1 : Délibération à prendre concernant le choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les écoles, les centres de loisirs et la fourniture et la livraison des repas à domicile ainsi que le PV de la CAO et le compte rendu de la consultation.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le marché de fourniture et de livraison de repas et de denrées alimentaires en liaison froide pour les écoles, les centres de loisirs et la fourniture et livraison de repas à domicile, passé en 2019, prend fin le 31 août 2021.

Mairie de PELLEPORT Séance du 29 JUIN 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle consultation, dans le cadre d'un groupement de commandes, a été lancée selon la procédure adaptée conformément au code des marchés publics, en marché à groupement de commandes.

Le règlement de consultation prévoyait :

Pour la restauration scolaire :

- une offre de base : 1 élément issu de l'agriculture biologique par jour + 1 repas bio par semaine
- une option : 2 éléments issus de l'agriculture biologique par jour + 1 repas bio par semaine.

Pour les repas à domicile :

- une offre de base : 2 éléments issus de l'agriculture biologique par semaine
- une option : 1 élément issu de l'agriculture biologique par jour.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement de commandes s'est réunie le 20 mai 2021 pour procéder à l'ouverture des plis.

Deux sociétés ont répondu :

COMPASS

ANSAMBLE

Il a été demandé par la suite aux 2 candidats des précisions sur leurs offres

Au vu des offres et au regard des éléments de pondération de la valeur prix et de la valeur technique, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 11 juin pour analyser les offres, propose de retenir la société ANSAMBLE avec l'offre de base comprenant un élément issu de l'agriculture biologique par jour et un repas issu de l'agriculture biologique par semaine pour la restauration scolaire et 2 éléments issus de l'agriculture biologique par semaine pour les repas à domicile, sous réserve de la fourniture des justificatifs de sa situation sociale et fiscale.

Le classement des offres selon les critères du règlement de consultation donne le résultat ci-dessous :

Ansamble – offre de base	100.00 %
Ansamble - option	95.10 %
Compass – Offre de base	89.11 %
Compass - Option	84.76 %

Le récapitulatif des prix unitaires TTC de l'offre que la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir est dans le tableau suivant :

Scolaire	
Déjeuner enfant maternelle	2,64 €
Déjeuner enfant élémentaire	2,75 €
Déjeuner adulte	3,19 €
Péri Scolaire	
Déjeuner enfant maternelle	2,64 €
Déjeuner enfant élémentaire	2,75 €
Déjeuner adulte	3,19 €
Extra Scolaire	
Déjeuner enfant maternelle	2,64 €
Déjeuner enfant élémentaire	2,75 €
Déjeuner adulte	3,19 €
Portage de repas	
Repas	4,61 €

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire, soit ANSAMBLE.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Nombre de votants : 13

- **2021-V-2 : Délibération qui annule et remplace, afin de valider les taux d'imposition demandé par la DGFIP selon une erreur matérielle ;**

Mairie de PELLEPORT Séance du 29 JUIN 2021

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'observation des services fiscaux concernant la délibération N° 2021-II-1 *Vote du taux des taxes* :

Le nombre de votants (pour, contre, à l'unanimité) n'est pas précisé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de compléter cette délibération ainsi :

Monsieur le Maire donne lecture de l'Etat 1259 reçu des services fiscaux et explique que le taux de la taxe foncière bâtie comprend désormais le taux de la commune (12,05) et le taux du département (21,90)

Le conseil municipal après délibération décide de ne pas bouger les taux d'imposition pour 2021 :

Le conseil municipal vote donc les taux suivants :

	Bases notifiées	Taux voté	Produit
Taxe foncière prop baties	363 400	33.95	123 374
Taxe foncière prop non bat	18 500	66.98	12 391
TOTAL			135 765

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Avis du Conseil qui donne son avis et approuve à l'unanimité les taux proposés dans le tableau ci-dessous.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Nombre de votants : 13

- **2021-V-3 : Avis du conseil pour un remplacement du chauffage équipant les appartements communaux**

Mairie de PELLEPORT Séance du 29 JUIN 2021

Monsieur le maire informe le conseil que le chauffage électrique équipant les appartements communaux est vétuste. Il propose la mise en place de split clim/réversible pour un coût unitaire estimé de 12.000 € soit 24.000€ pour l'ensemble.

Avis du Conseil qui donne son avis et approuve à l'unanimité le remplacement du chauffage.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Nombre de votants : 13

- **2021-V-4 : Points d'avancement sur les projets « café associatif » & « embellissement du village »**

CAFE ASSOCIATIF – Une réunion publique a eu lieu le samedi 26 juin, en présence d'une dizaine de personne. Il en ressort que la mise en place d'un bureau (président, secrétaire et trésorier) est le préalable avant toute poursuite du projet. Christophe SORET fera passer un mail à la quarantaine de personne qui a répondu favorablement au projet pour rechercher des éventuels volontaires.

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE – Plusieurs conseillers travaillent sur ce dossier et remettrons à Monsieur le Maire, le fruit de leur étude avant le 8 juillet. Date à laquelle est prévue une rencontre avec la conseillère en architecture du CAUE31, qui visitera la nouvelle école.

Questions diverses :

- Il faut prévoir de remplacer la porte des WV public vandalisée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h 40. Serge BAGUR, Maire.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.